L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR P. DEGRAVE.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 28 Janvier 1829.

INTERIEUR.

Donaldsonville. 21 Janvier.

Mardi dernier, 20 courant, le feu prit à la sucrerie de l'habitation [illegible] Stansbury, située à trois ou quatre milles plus haut que cette ville, et consuma tout l'édifice : 33 boucauds de sucre [illegible] l'appareil de la machine mû par la vapeur la traîne des flammes. Nous avons ouï dire [illegible] pour cette malheureuse victime [illegible] nulle assurance.—*(Créole.)*

[illegible] (Ohio), se propose de publier un ouvrage en un volume, contenant le plan d'une Langue Universelle ; prix, *une piastre* [illegible] ceux qui l'ont examiné reconnaissent cet ouvrage comme très-ingénieux. L'auteur, dans son prospectus, dit qu'il est fondé sur des principes philosophiques et analogiques, et que son système est très-simple et s'entend facilement.

☞ Hélas ! nous craignons bien que cette langue universelle ne soit comme [illegible] qui montrait un gascon : il avait, disait-il, la tête où il devait avoir la queue, et la queue où il devait avoir la tête. Et en effet, il ne trompait personne, il faisait voir un âne [illegible] attaché par la queue à un râtelier.

(Extrait de l'American Watch.)

—Le Président du Sénat des Etats Unis, dit le *Washington-Chronicle*, a reçu un mémoire d'un M. Crane, d'Ohio, qui s'intitule le frère de Notre Sauveur, qui dit "qu'il descend en ligne droite de David, et qu'il a fait son apparition dans ce monde pour y reprendre son autorité temporelle, pendant que son frère, le *vrai Christ*, qui est maintenant plein de vie dans l'Etat d'Ohio, s'est montré pour réunir son peuple." Il sollicite le Congrès de vouloir bien lui allouer *dix ou douze mille piastres* par an, pour le mettre à même de remplir ses hautes fonctions de gouverneur temporel du monde.

☞ Mais cela n'est pas si bête pour un homme qui prétend être le frère du vrai Dieu. Si le Congrès décrète la loi qu'on lui demande contre le service des postes le Dimanche, il n'y aura point d'inconvénient à ce qu'il satisfasse aux humbles sollicitations de M. Crane-Christ.

ANGLETERRE ET LES ETATS-UNIS.

Le *Times* de Londres, annonce la publication par ordre du Parlement, d'une [illegible] de documens officiels et de lettres [illegible] Etats Unis ; il paraît que ces documens [illegible] pouvant fournir le sujet de commentaires intéressans. Le *Times* termine [illegible] article :—

"Néanmoins, nous nous contenterons pour le présent, de rapporter un passage [illegible] d'une lettre bien raisonnée de M. *H. U.* Addington à M. Canning, portant la date du 30 Mai 1824, et dans lequel il parle du Tarif américain en ces termes, qu'hélas nous le disons, ne seront pas tout à fait désavoués par l'oligarchie territoriale d'Angleterre :—

"Il ne me reste qu'à ajouter que *si aucune restriction n'avait existé contre l'importation des grains étrangers* en Europe *généralement*, et *spécialement dans la Grande-Bretagne*, je suis presque assuré que le Tarif *n'aurait été adopté* ni par l'une ni par l'autre Chambre du Congrès ; car les grands états agricoles, et principalement la Pensylvanie le plus intéressé dans cette question, se seraient montrés très-indifférens, s'ils ne lui fussent opposés à toute émotion."

Après avoir fait connaître cette assertion d'un ministre anglais qui étudie les lois [illegible] manufacturières manifeste un peu la pâleur à l'excellence qui dirige le Trésor. [illegible] de M. Eddington est pleine de sens ; nous la croyons bien fondée."

Russie.

St. Pétersbourg, 25 Septembre.

[illegible] gouvernement a envoyé dernièrement au Kamtschatka un jardinier, pour y introduire l'agriculture et l'horticulture ; il est sous la protection du Ministre de l'intérieur, et il est chargé de répandre la culture du bled, des végétaux, des arbres fruitiers, etc. en général, de tout ce qui peut être utile à l'économie rurale et domestique.

Chine.

Canton, 21 Juin.

Le Nahomyune a lancé une proclamation officielle contre l'opium, d'après celle du Trésorier de la province. Il cite tout au long la pièce publiée par le Trésorier et ordonne dans tous les districts soumis à [illegible] officiers publics de donner ordre à tous les marchands et fumeurs d'opium de se défaire de ces habitudes illégales, et de remettre au gouvernement tous les ustensiles employés à préparer et à prendre le poison, afin qu'on les puisse anéantir. Si l'on ne fait aucun cas de cette proclamation, la police est autorisée à se servir de la force armée, pour s'assurer des contrevenans et les mener en justice.

(Canton-Register.)

FEUILLETON.

ECOLE DE LA COQUETTERIE.

A Sophie.

N'allez pas vous effrayer, femmes aimantes et fidèles, femmes unies et enlacées près d'un pur sein époux, qui trop souvent, hélas ! ne vous paie de ces soins que par l'ingratitude··· non, ne vous effrayez pas de vous chanter la coquette··· elle, il est vrai, mais cette innocente coquetterie, charmant enfant dont le gracieux minois fut placé dans votre cœur, qui vous aime, sans que vous y songiez, sans que vous y donniez la moindre pensée, influe secrètement sur vos actions. Et toi, ma bien-aimée, me le pardonneras-tu ? Ce [illegible] que j'adresse cet [illegible] te voir jeune, jolie, d'aspirer à la [illegible] exemples [illegible] tes lations [illegible] de cette innocente coquetterie, qui si souvent fait vibrer dans mon cœur une corde jalouse, que je veux au contraire m'en punir aujourd'hui. Si tant de gens pleins de raison [illegible] une femme jolie, ce sentiment bien naturel, qui la porte à montrer avec un peu d'orgueil [illegible] une Sophie, je te déclare coupable, et, pour me venger de ce sentiment chéri, je veux [illegible] Tiens, vois passer près de toi [illegible] est épanoui ! Son œil est humide de joie. Chose peu ordinaire, il sourit ! Ses mains se pressent l'une contre l'autre par un mouvement convulsif qu'il ne peut [illegible] et pendant qu'il parcourt à grands pas cette allée, sa tête se lève avec fierté ; il passe, et sans les voir il regarde fixement les promeneurs étonnés··· Son ame est autre part ; on lui parle, il ne répond pas, et précipite sa course···Que veut dire ce changement soudain, ma chère ? Qui peut agiter à une manière si extraordinaire les traits de cet Eugène si froid, si glacé, qui, dans nos réunions, en butte aux espiègleries de vingt jeunes beautés, ne laissa jamais échapper le moindre sourire ? Qui peut produire en lui ces mouvemens inaccoutumés de la joie la plus vive ? une chose bien simple en apparence : il aime, il est aimé ; il le croit du moins, d'après le bonheur dont il vient de jouir ; il vient pour la première fois de serrer contre son sein le bras de celle qui occupe toutes ses pensées, de celle qu'il aime si long tems sans espoir. Une douce lueur du crépuscule éclairait seule cette allée silencieuse ; un instant la mère d'Eugène les a devancés de quelques pas···Sa main tremblante avait saisi la main de sa bien aimée···Il a osé la serrer, et, respirant à peine, il s'attendait à son courroux···O délicieuse erreur ! il a senti cette main brûlante répondre au doux appui de l'amour ···Une légère pression des doigts de son amie a porté jusqu'à son cœur une émotion délicieuse, les battemens en étaient précipités, il brûlait··· Ne pouvant résister aux sentimens qui l'agitaient, il a quitté brusquement son Elisa tremblante, et s'est enfoncé dans ce bosquet pour maîtriser ses sensations. Tu le vois, il voudrait cacher à tous les yeux ces mouvemens nouveaux pour lui ; son ame est dans l'ivresse et voit tout en beau ; et quelle en eut la cause un peu de coquetterie. Viens, laissons le dans ses riantes pensées ; il ne rêva qu'amour et bonheur ; ne troublons pas de notre présence ce moment ; gardons-nous de le troubler, ces momens sont si courts !

Hier, ma Sophie, tu me demandais la cause de ces mouvemens si singuliers de joie et de tristesse que tu as pu remarquer dans ton bien aimé, au milieu des jeux folâtres de notre aimable société : je te dirai, oui, à ma honte ; j'avais joué, je t'ai trouvée trop jolie. Entourée de vingt adorateurs empressés, tu souriais, folâtrais, tes saillies pleines d'esprit et de gaîté portaient l'ivresse dans tous les cœurs··· Trois fois enivrée de ces hommages si bien dûs, tu m'as oublié··· Trois fois ma bouche a prononcé ton nom, trois fois tes oreilles ont refusé de m'entendre ! Emile alors prend ta main, il la serrait !···· et mille sentimens confus bouleversaient mon ame ! Triste et chagrin, assis à l'écart sur un banc de gazon, je dévorais ma peine ; mais, ô ma charmante Sophie ! tu ne m'as pas oublié long-tems : tes yeux m'ont cherché avec inquiétude, tu te sont vers moi, et les soucis ont disparu ! Qu'il était doux le baiser que tu me donnas, et dont j'étais tout glorieux ! Il est peut-être dangereux de te le dire ; mais, je te le jure, mes yeux en ce moment ont découvert en toi mille charmes nouveaux, je croyais à peine à mon bonheur, et mon amour eût été comblé, [illegible] chose eût été possible, si tu n'occupais déjà toutes mes pensées, toutes les facultés de mon être !···Et qui causa ces nouvelles délices ? un peu de coquetterie, de cette séduisante coquetterie qui double nos jouissances, lorsqu'elle, en fait mieux connaître tout le charme, qui nous prête un instant du nectar des plaisirs pour nous en faire de nouveau savourer le parfum ! Ah ! fuyez loin de nous, êtres froids, insensibles, cœurs à la glace qu'Amour n'a jamais pu jamais réchauffer ! Chez vous, il n'a trouvé qu'un seul asile, et c'est au milieu des vastes et profondes conceptions de votre cerveau : effrayé, il a fui ; ce n'est pas là qu'il veut régner.

Loin de moi cependant l'idée de faire ici l'éloge de ces femmes à qui si faussement l'on donna le nom de coquettes, qui, indignes de le porter, en mériteraient un bien plus sévère. Voir Rosalie, entourée de ses adorateurs remplissant ses salons, ou [illegible] à l'un parlant à l'autre, jetant sur ce dernier le plus tendre regard, faisant à celui-ci un geste familier, les flattant tous, les trompant tous, ils se croient aimés : tous [illegible] pour cette divinité du jour ; le lendemain son antichambre est pleine des Mercures de livrée de ses nombreux amans ; avec une joie cruelle elle en fait le dénombrement ; vingt messages partent de sa main consolatrice ; tous ils contiennent les expressions de son amour éternel, tous arrivent à leur adresse, et [illegible] qu'une vague espérance chasse de ses victimes [illegible] toucher au bonheur !··· Que ce triomphe est de peu de durée ! L'orgueil, une expression d'un amour-propre satisfait, l'imiscret éclat de reconnaissance d'un véritable amant, souvent suffisent pour dessiller tous les yeux, pour mettre au jour ce qu'on doit appeler la coquetterie de la déesse ! Tous fuient en la maudissant, quelques-uns emportant dans leur cœur le trait qui l'a percé··· Et l'on prétend, le nom de coquette on le donnant à cet être inépuisable ! O gens qui n'approfondissez rien, aimez, aimez une femme coquette, savourez tout le charme des brouilleries [illegible] que toujours [illegible] pour être [illegible] maître [illegible] vivre avec [illegible] Tu souris, ma Sophie, à ces yeux, de mon enthousiasme pour ce besoin de plaire inné dans votre âme, et qui double sans doute votre pouvoir. Oui, je l'avoue, je [illegible] charmes toujours inappréciés [illegible] amant vulgaire ; s'il vous déserte un moment, c'est pour vous ramener [illegible] toutes les routes nouvelles [illegible] trop sensible, c'est pour mieux lui en faire sentir le délicieux [illegible] ment ; s'il vous fuit un instant, c'est pour punir votre froideur, vous ramener bientôt et ouvrir votre ame à des sensations délicieuses et que [illegible] encore épaissies, pour mieux vous faire connaître toute l'étendue de votre félicité. La coquetterie enfin est votre arme la plus puissante, ma Sophie ; elle ne fait qu'une blessure légère, que l'amour se charge bientôt de fermer. Sois donc coquette, ma bien-aimée, et l'amour sera sans ailes, il ne pourra plus fuir ; bien des soucis peut être me puniront de ce généreux conseil ! mais n'importe : un éloignement est cruel, le retour est si doux !

A Voyage to the moon, &c.—Voyage à la lune ; mœurs, usages, sciences, systèmes philosophiques des habitans de Morosophie, l'un des principaux états de la lune, et de quelques autres habitans de ce globe ; par *Joseph Atterley*. New-York, 1827. In 12 de 204 pages.

Voici un Américain qui veut marcher sur les traces de Cyrano de Bergerac et de Swift, faire venir de la lune des avis aux habitans de la terre. Il a fallu que le prétendu Joseph Atterley imaginât un nouveau moyen de franchir la distance qui nous sépare de cette planète, et c'est chez les brames qu'il le trouve, dans les lieux mystérieux où l'on pense bien que des regards profanes ne pénètrent point. L'histoire du voyageur doit précéder la narration du voyage ; elle est simple, ne contient que des événemens très-ordinaires, et par conséquent très-vraisemblables ; il ne tient donc qu'au lecteur de regarder les aventures qui le surprennent comme une suite naturelle de ce qui a précédé, et de croire à la fin comme au début. Voyons donc notre voyageur au terme de sa course, dans la lune, où il arriva sain et sauf, grâce au rare savoir et à l'extrême prudence du brâme qui l'accompagnait. Remarquons cependant que, dans le trajet, les deux voyageurs avaient eu le tems de discuter sur la terre qu'ils venaient de quitter, et dont les diverses parties passaient successivement sous leurs yeux. Entre deux philosophes aussi dégagés sans doute de tous préjugés qu'ils l'étaient alors de toute dépendance terrestre, lunaire ou autre de quelque nature qu'elle pût être, lancés dans l'espace et pourvus des moyens de s'y diriger à volonté, la conversation ne pouvait qu'être importante, et toutes les pensées devaient être l'expression d'une vérité : nous n'en envierons pas les [illegible] ; nos têtes sont trop pleines d'erreurs, et nos sens trop subjugués par nos passions ; ainsi, nous n'accorderons pas une entière confiance aux prévisions des deux voyageurs sur les destinées futures de l'ancien continent et de l'Amérique.

L'Américain fut étrangement désappointé en arrivant dans le nouveau globe : presque tout y était comme sur la terre ; très peu de changement dans les végétaux et les animaux, et quant à l'homme, l'histoire des lunatiques est, comme la nôtre, la série des erreurs, des sottises et des calamités d'une longue suite de générations ; mais ce qui est encore plus admirable, c'est que nos sottises actuelles et autres, car nous en avons de plus d'une sorte, sont répétées dans la lune aussi ponctuellement que si nos journaux se chargeaient de les y transporter : à moins qu'on n'attribue l'initiative aux lunatiques dont nous ne serions que les imitateurs ou les copistes.

Il paraît que l'auteur de cet ouvrage raisonne plus qu'il n'imagine. Mais c'est un ouvrage d'imagination qu'il a voulu faire ; plus ses critiques auront d'approbateurs, plus on le blâmera de les avoir renfermées dans un cadre qui ne leur convient pas assez, et dans lequel on ne trouve point ce que l'on y cherche naturellement, des conceptions originales. Y.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés.

Brick Sultana, Stansbury, Baltimore,
J W Zacharie & co.

Brick Clara Porter, New-York,
S P Morgan et co.

Goel. Rochereau, Dalea, Attakapas,
Goel. Canton, Willard, Port au Prince,
Gottschalk et Reimers.

Arrivés.

Bateau à vapeur Amazon; Noble, de Louisville (le 20 du courant le Feliciana devait partir pour ce port le 22 du courant) avec un chargement assorti de bœuf, porc, graisse, farine &c. à J Gourlay jr. et co. H A Armelang, C Holmes, A Adams et Robeson. Yorke, Mallister et co. Foster & Stanton, Reynolds, Byrne et co. Gordon et Kendall et autres—10 passagers.

Bateau à vapeur Gen. Carroll, Gray, de Louisville—chargement de tabac, des provisions &c. à Wallace et Pope, J W Bell, Townsley et Prieur, Urbana et Robeson—85 passagers.

Bateau à vapeur Car of Commerce, Merrills, de Shawneetown avec un chargement de porc, farine, tabac, coton etc. à Forgeron et Bakhaus; W M Beall & co. ; J Yshley, M P Mahé et autres.

Navire français à vapeur Planteur, Blanchard du Havre, chargé de 500 balles coton [illegible] Prevost et Gallard; 264 Maurice et Gallard—20 pas.

Entrés.

Brick Hope, Knight, Iles Turques, avec 350[illegible] bois d'acajou.

Goël. Palmera, Palmero, Havane, avec [illegible] offres.

THEATRE D'ORLEANS.

Lundi 29 Janvier,

première représentation de la Reprise de

ROBIN DES BOIS,

Ou Der=Freischutz,

Opéra en trois actes, paroles de Castil-Blaze, chef-d'œuvre de musique de Weber. Cet ouvrage sera orné de changemens à vue, costumes [illegible] nouveaux, [illegible] décorations [illegible] &c. &c. Le tableau final du second acte est d'un effet aussi terrible que merveilleux ; enfin rien n'a été négligé pour sa reprise en [illegible] Suivi de la seconde représentation de

L'AMBASSADEUR,

Vaudeville en un acte, de Sewrin et Melesville.

Theatre d'Orléans.

Lundi prochain, 2 Février,

AU BENEFICE DE Mr. L. BAYON,

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

SUIVI DU

Grand Bal Paré.

Programme du Concert :

PREMIERE PARTIE.

1°. Ouverture [illegible] musique de Weber et Beethoven, exécuté à grand orchestre.

2°. Air : *Non ti ne vuoi più chantar*, du Billet de Loterie, chanté par M. Deschamps.

3°. Rondeau Pastoral pour le cor, exécuté par M. Prorchell.

4°. Air de Zoraïme et Zulnar, musique de Boyeldieu, chanté par M. Pirat.

5°. Air varié pour le Basson, exécuté par M. Dits.

SECONDE PARTIE.

6°. Ouverture du Jeune Henry, musique de Méhul, exécuté à grand orchestre.

7°. Air du Concert à la Cour, chanté par Mlle. Mariage.

8°. Dixième Concerto de Michel, pour la Clarinette, exécuté par M. Bayon.

9°. Air : *Sexe Charmant*, de Gulnare, chanté par M. Deschamps.

10°. Concerto de Romberg, pour le Violoncelle, exécuté par M. Dantonnet.

11°. Duo de Françoise de Foix, chanté par M. Privat et Mlle. Mariage.

16 Janvier—3

Salle d'Orléans.

LUNDI 9 FEVRIER,

AU BENEFICE DE Mr. JARDOT FILS,

CONCERT ET BAL.

☞ Le programme du concert paraîtra incessamment. 28 janvier

SALLE D'ORLEANS.

Samedi prochain, 31 Janvier,

GRAND BAL

PARE & MASQUE.

Prix d'Entrée :— Les Cavaliers $1.
Les Dames 50 cts.
27 janv. Les Enfans 50 cts.

AVIS.—Le sieur GUILLAUME, restaurateur, rue Bourbon, avantageusement connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'au premier février prochain il va transporter son établissement rue d'Orléans, en face le Théâtre et à côté de Mr. Matossy.

Le restaurant sera tenu à l'instar de Paris. La carte sur laquelle le prix des mets sera écrit, sera chaque jour variée, en gibier, poisson, volaille de toute espèce et viande de boucherie de la première qualité, ainsi que pâtisserie de toute genre.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence seront à même de juger la qualité de sa cuisine.

Il entreprend les repas de commande, de quelque genre que ce soit.

Il continuera toujours à servir en ville et le tout au plus juste prix.

NOTA.—Il tient aussi un dépôt de gelée de goyaves de la Havane. 28 janv

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon

Mercredi, 28 Janvier,

GRAND BAL

Paré et Masqué.

Prix d'Entrée :—Une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 28 janvier

SALLE St. PHILIPPE.

Mercredi, 28 Janvier 1829,

On donnera un

GRAND BAL PARE

Et Masqué.

Prix d'Entrée—une piastre. 28 jan

Aujourd'hui le tirage!

LOTERIE

De la Louisiane, 12e. classe.

Prix des billets : $10.

Demi-Billets : $5.

☞ S'adresser au Bureau de Loterie et d'Echanges de

B. Z. CANONGE,

Rue de Chartres, en face du Café de l'Encan.

B Z. Canonge annonce également qu'il tient un Bureau de Courtage, où l'on échange les billets et monnaies sans cours, les doublons mexicains, espagnols et autres. Il se charge aussi de la vente de nègres, maisons &c. 28 janv.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

SECONDE CLASSE POUR 1829.

Autorisée par la Legislature de cet Etat.

Le Tirage aura lieu le Mercredi 25 Février

Prix des Billets.

Entiers $5, demis 2 50; quarts 1 25.

27 Janv J. B. FAGET.—*Directeur.*

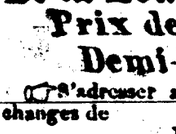

A VENDRE au comptant ou pour un billet à 60 [illegible] ment CHEVAL, [illegible] fort, [illegible] qu'un DRAY qui a déjà [illegible] S'adresser à la maison où se tient [illegible] rues Condé, entre celles Dauphine et St. Philippe.

27 janv—6

Ventes Publiques.

PAR J. LE CAUPENTIER.

IL sera vendu à la Bourse de Hewlett, Jeudi 12 Février prochain, à midi, les trois propriétés suivantes, situées au faubourg St. Marie à l'encoignure des rues du Camp et Girod.

UN TERRAIN faisant encoignure, ayant soixante trois pieds et onze pouces de face sur la rue du Camp, et 61 pieds de profondeur sur la rue Girod ; sur lequel terrain il y a une maison en bois.

UN TERRAIN attenant à l'encoignure, ayant soixante neuf pieds de face sur la rue Girod, sur soixante trois pieds onze pouces de profondeur, sur lequel terrain il y a une maison en briques le 4 appartemens et 2 cabinets avec cuisine en briques, le tout couvert en tuiles.

UN TERRAIN attenant au précédent ayant quarante pieds six pouces de face sur la rue Girod, sur soixante trois pieds et onze pouces de profondeur, sur lequel terrain il y a une maison en brique de 4 appartemens et 2 cabinets avec cuisine en briques, le tout couvert en tuiles.

Les susdites propriétés seront vendues un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les frais de vente seront à la charge des acquéreurs. Pour plus amples informations s'adresser à Mr. Pierre Hurtubise, encoignure des rues St. Philippe et de la Levée. 28 janv—4

Par Boudue & Domingon.

IL sera positivement vendu, Vendredi prochain, 30 courant, à midi précis : VINGT TERRAINS des ilets No 48, 17, 45, 44, 43, 31 et 27, situés dans le faubourg de l'Annonciation. Conditions un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait payement.

Le même jour et à la même heure, un Terrain situé au faubourg St. Ouilet, désigné sous le numéro 1, de l'ilet No. 39 ; mesurant 57 pieds 7 pouces à la rue Appolon, sur 120 pieds de profondeur, et 32 pieds 6 pouces sur la ligne de profondeur ; avec une maison et toutes ses dépendances. Aussi : une propriété située au faubourg St. Marie, rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et Joseph, bornée dans la partie supérieure par MM. Charles Burn et Price, et dans la partie inférieure par M. Jacques Tourné, ayant 25 pieds 7 pouces de face sur 172 pieds de profondeur, avec une maison en briques, couverte en tuile divisée en 4 appartemens, avant-corps, cuisine, [illegible] pouvant supporter un étage, cuisine, [illegible] grenier, puits ; la cour et le corridor carrelés.

Conditions, 1/4 comptant, et le reste à 1 et 2 ans, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement. 27 JANV

☞ Ceux qui liront en tireront profit.

Que l'on se rappele que les *trois* PLUS GROS LOTS de la troisième classe de la loterie de l'Eglise Evangélique Française, sont sortis avec le système de tirage de quatre roues, chose qui n'est jamais arrivée en cette ville et qui prouve positivement l'avantage décidé que ce système offre aux acheteurs de billets. Il y a un autre grand avantage en faveur de ce mode de tirage, c'est qu'aucune méprise ni erreur ne peut avoir lieu sans qu'elle soit découverte lors du tirage, comme cela est déjà arrivé deux fois.

LOTERIE

De l'Eglise Evangélique Française.

QUATRIEME CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Le Tirage aura lieu Samedi, 31 Janvier 1829,

D. MALCOLM —*Directeur.*

— PROSPECTUS : —

1	lot de	$5,000	est	$5000
1	lot de	2000	est	2000
1	lot de	1460	est	1460
1	lot de	1000	est	1000
1	lot de	1000	est	1000
1	lot de	1000	est	1000
1	lot de	750	est	750
1	lot de	750	est	750
2	lots de	300	sont	600
14	lots de	200	sont	2800
14	lots de	100	sont	1400
112	lots de	45	sont	5040
1330	lots de	7	sont	9450
3000	lots de	3 50	"	10500

4500 lots / 10500 blan. } 15000 bil. à $2 75 cts. $41250

MODE DU TIRAGE.

Afin de déterminer les lots gagnans, on se servira de quatre roues. Dans la première, conformément au prospectus, seront placés quinze bulletins, numérotés 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, (dix desquels seulement seront tirés ;) dans chacune des autres roues seront placés dix bulletins, numérotés 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Un bulletin sera tiré des autres roues successivement, commençant par la gauche, moyennant quoi une série sera formée correspondant au numéro d'un des billets de la loterie. Un autre bulletin sera alors tiré des roues respectives, comme précédemment, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les bulletins soient tirés des trois dernières roues, et dix séries formées.

Le billet ayant pour son numéro les chiffres de la 1ère. série, dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $ 5000

Do	do	2e. série	2000
Do	do	3e. série	1460
Do	do	4e. série	1000
Do	do	5e. série	1000
Do	do	6e. série	1000
Do	do	7e. série	750
Do	do	8e. série	750
Do	do	9e. série	300
Do	do	10e. série	300

Les 112 billets portant les trois derniers chiffres des 1e. 2e. 3e. 4e. 5e. 6e. 7e. et 8e. séries, dans l'ordre du tirage, 45

Les 14 billets portant les trois derniers chiffres de la 9e. série, dans le même ordre, 100

Les 14 billets portant les trois derniers chiffres de la 10e. série, dans le même ordre 200

Tous les billets, au nombre de 1330, portant les deux derniers chiffres de l'une des autres, dans l'ordre du tirage, seront de 7

Tous les billets, au nombre de 3000, portant le dernier chiffre de la 1e. et 2e. série, 3

Tous les autres billets seront des blancs.

Prix des Billets.

Billets entiers $5 50, demis 2 75, quarts de 1 37½ cents. Paquets de dix billets entiers $50, garantis 14 ; Coupons en proportion.

S'adresser au Bureau du Directeur,

Rue de Chartres, No. 51 ou

Au Bureau de la Rose de Fresne,

26 janv. Rue de Chartres, No. 55